



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 MAI 2017

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 8^e jour du mois de mai 2017, à 19h00 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson,
MM Rémi Whittom,
Christian Grenier
Alain Delarosbil

Sont absents : MM Frédéric Delarosbil et Hébert Huard

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et Madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Paul Arthur Blais, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2017-05-116 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 10 avril et de l'assemblée extraordinaire du 27 avril 2017;
5. Dépôt de documents et de correspondance;
6. Avis de motion - Règlement d'emprunt 2017-443 portant sur les coûts d'acquisition d'un camion de pompier
7. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2017-437 portant sur les coûts d'acquisition de pinces de désincarcération
8. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
9. Projet de concordance
10. Résolution de courte échéance
11. Modification de la Résolution 2016-12-267 portant sur le remboursement au Fonds de roulement
12. Embauche d'un greffier
13. Embauche pour combler sur une base temporaire le poste de responsable du service d'urbanisme

14. Résolution portant sur le projet FAIR – Fonds aux Initiatives Régionales Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine
15. Appel d’offres pour la réparation de la Bibliothèque municipale
16. Appel d’offres pour la réalisation de plans préliminaires pour un bâtiment de service sur le Banc-de-Pêche
17. Identification de l’adjudicataire de l’appel d’offres pour le projet d’acquisition de pinces de désincarcération
18. Adoption du onzième paiement à LFG-HONCO – projet complexe sportif
19. Adoption du dixième paiement à AXOR – projet complexe sportif
20. Résolution visant l’adoption de servitudes sur la 1^{er} Avenue Ouest
21. Adoption des comptes à payer
22. Suivi du budget
23. Rapport des conseillers
24. Affaires nouvelles
25. Période de questions
26. Levée de la séance.

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** que l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2017- 05 -117 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL ET DE L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2017

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu que les procès-verbaux de l’assemblée régulière du 10 avril et de l’assemblée extraordinaire du 27 avril 2017 soient adoptés tels que modifiés.

Adoption unanime

2017-05 5- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun

2017- 05- 118 6- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT D’EMPRUNT 2017-443 PORTANT SUR LES COÛTS D’ACQUISITION D’UN CAMION DE POMPIER

Un avis de motion est donné par **Monsieur Christian Grenier** à l’effet qu’un Règlement d’emprunt numéro 2017-443 portant sur les coûts d’acquisition d’un camion de pompier sera présenté à une assemblée ultérieure du conseil municipal en vue de son adoption.

Adoption unanime

2017- 05-119 7- AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT D’EMPRUNT 2017-437 VISANT L’ACQUISITION DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Un avis de motion est donné par **Madame Gina Samson** à l’effet qu’un règlement d’emprunt numéro 2017-437 portant sur les coûts d’acquisition de pinces de désincarcération sera présenté à une assemblée ultérieure du conseil municipal en vue de son adoption.

Adoption unanime

2017- 05-120

8- ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS
À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES

ATTENDU QUE conformément aux Règlements d'emprunt numéros 2010-335 et 2015-417, la Ville de Paspébiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 mai 2017, au montant de 9 385 000 \$;

ATTENDU QU'À la suite de cette demande, la Ville de Paspébiac a reçu les soumissions détaillées que vous retrouvez en annexe;

ATTENDU QUE l'offre provenant de la firme **Financière Banque Nationale Inc.** s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Remi Whittom**

QUE l'émission d'obligations au montant de 9 385 000 \$ de la Ville de Paspébiac soit adjugé à **la Financière Banque Nationale Inc.;**

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais, et la directrice du service de la Trésorerie soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoption unanime

2017- 05 -121

9- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 385 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2010-335	2 737 300 \$
2010-335	1 587 700 \$
2015-417	3 780 000 \$
2015-417	1 280 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 9 385 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 24 mai 2017;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
PASPEBIAC
120 BOUL. GERARD D. LEVESQUE
PASPEBIAC, QC
G0C 2K0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Paspébiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoption unanime

2017-05-122

10- RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que pour réaliser l'emprunt au montant total de 9 385 000 \$ effectué en vertu des Règlements numéros 2010-335 et 2015-417, la Ville de Paspébiac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 24 mai 2017); en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit

pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2010-335 et 2015-417, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoption unanime

**2017-05-123 11- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-12-267
PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT AU FONDS DE
ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le **troisième paragraphe de la Résolution 2016-12-267** devrait plutôt se lire comme suit :

« ... que le conseil rembourse pour 2016 la somme de cinquante-huit mille trois cent vingt-trois dollars (58 323 \$) soit mille trois cent soixante-neuf dollars (1 369 \$) de plus qu'anticipée et que cette somme de 1 369 \$ soit prise à même le Fonds général de 2016 ... »

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil rembourse pour 2016 la somme de cinquante-huit mille trois cent vingt-trois dollars (58 323 \$) soit mille trois cent soixante-neuf dollars (1 369 \$) de plus qu'anticipée et que cette somme de 1 369 \$ soit prise à même le Fonds général de 2016.

**2017-05-124 12- EMBAUCHE VISANT À COMBLER LE POSTE DE
GREFFIER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté à son assemblée du 13 mars 2017 l'ouverture d'un poste de greffier;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) portant sur la mise en candidature, l'évaluation des candidatures et de formuler les recommandations à l'issue du processus de qualification;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'analyses, d'entrevues et de vérifications d'antécédents les responsables du dossier à la FQM ont soumis une recommandation en faveur d'une candidature;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil procède à l'embauche du greffier tel que recommandé par la Fédération Québécoise des Municipalités et que les conditions de travail respectent celles en vigueur à la Ville de Paspébiac.

Adoption unanime

**2017-05-125 13- EMBAUCHE POUR COMBLER SUR UNE BASE
TEMPORAIRE LE POSTE DE RESPONSABLE DU
SERVICE D'URBANISME**

CONSIDÉRANT le départ temporaire du responsable du service d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT la nécessité que la Ville ait un employé pouvant exercer les responsabilités du service d'urbanisme, entre autres pour assurer l'émission de permis et le respect du plan d'urbanisme, pendant une période de vingt-huit semaines;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** de confier à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), le processus de qualification en vue de l'embauche d'un remplaçant du responsable du service d'urbanisme et inspecteur pour une période temporaire.

Adoption unanime

2017-05-126

14-

**RÉSOLUTION PORTANT SUR LE PROJET FAIR -
FONDS AUX INITIATIVES RÉGIONALES
GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec maintient le programme FAIR pour une dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 permet aux municipalités l'embauche de personnel pour des actions spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme consacre trente-trois mille trois cent trente-quatre dollars (33 334\$) à la Ville de Paspébiac dont 70% en coût de la main d'œuvre et 30% à l'acquisition ou à la location d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE selon le projet déposé, la Ville entend embaucher du personnel pour du jardinage et du nettoyage et pour le futur Café Culture et les 50 ans de théâtre à Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil mandate la direction générale pour transmettre le projet à la MRC de Bonaventure, gestionnaire du programme, et que le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais, et le directeur général, Paul Langlois soient identifiés comme signataires de la demande et que la directrice du service de la Trésorerie assure la gestion financière dudit programme.

Adoption unanime

Monsieur Alain Delarosbil se retire pour éviter toute notion de conflit d'intérêt

2017-05-127

15- **APPEL D'OFFRES POUR LA RÉPARATION DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'évaluer les coûts de réparation à la bibliothèque municipale à la suite d'infiltrations d'eau successives depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'intégrité du bâtiment historique;

CONSIDÉRANT QU'une première identification professionnelle des problèmes a été soumise;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le conseil municipal mandate la direction générale avec le support de la direction de la Culture et des Loisirs d'élaborer un devis afin qu'un appel d'offres soit effectué pour assurer la réalisation des réparations requises pour éliminer les infiltrations d'eau et assurer que le sous-sol soit adéquat pour accueillir des activités.

Résolution reportée de façon unanime

2017-05-128 16- APPELS D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE PLANS PRÉLIMINAIRES POUR UN BÂTIMENT DE SERVICE SUR LE BANC-DE-PÊCHE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'évaluer la construction d'un bâtiment de service qui vise à remplacer l'ancien Chantier maritime également devenu avant son incendie un bâtiment de service;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des plans préliminaires pour lancer un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** que la direction générale procède à un appel d'offres sur invitation afin de confier à un architecte le mandat de réaliser les plans préliminaires d'un bâtiment de services qui sera implanté sur le Banc-de-Pêche.

Adoption unanime

2017-05-129 17- IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET D'ACQUISITION DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a lancé un appel d'offres via le site SEAO du gouvernement québécois;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient déposer leurs offres de service avant midi le 1^{er} mai 2017 à la suite d'un addenda;

CONSIDÉRANT QU'au moins trois soumissionnaires ont déposé leurs soumissions dans les temps requis :

- AERO-FEU ltée, siège social à Longueuil
- Boivin & Gauvin inc. siège social Trois-Rivières
- L'ARSENAL & filiale CMP Mayer, siège social Drummondville

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a procédé à l'évaluation des soumissions le 4 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité est unanime et identifie comme adjudicataire **Aéro-Feu ltée** en raison de la combinaison de l'acquisition et les coûts inhérents à l'opération et l'entretien des pinces de désincarcération, constitue l'offre de service la plus économique et la plus avantageuse pour le contribuable de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil identifie l'adjudicataire de l'appel d'offres **24-03-24-04 – 017** tel que recommandé par le comité d'analyse soit **Aero-Feu Ltee** et mandate la direction générale d'effectuer les ententes contractuelles et identifie les signataires représentant la Ville comme étant Monsieur Paul-Arthur Blais, maire et Madame Annie Chapados, directrice du service de la trésorerie.

Adoption unanime

2017-05-130 **18- ADOPTION D'UN ONZIÈME PAIEMENT PROGRESSIF DÛ AU CONSORTIUM ET ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LFG-HONCO**

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe sportif est amorcée depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis 100 % ont été déposés et approuvés par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la structure du complexe sportif est sur le point d'être complété;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un onzième paiement progressif a été formulée par l'entrepreneur général, en date du 30 avril 2017 pour un montant de six cent quatre-vingt-onze mille et trois cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-dix cents (691 395.90\$), avant les taxes applicables, la demande de paiement correspond à 100% des travaux, moins la retenue de 10%;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au dossier Axor a procédé à l'analyse de la onzième demande de paiement de l'entrepreneur et autorise le paiement d'un montant de trois cent cinquante et un mille quatre cent trente dollars et trente-trois cents (351 430.33\$) avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la très grande majorité des travaux ont été complété, le projet de réalisation entre dans sa dernière phase, une première inspection a été tenue mercredi 3 mai 2017 pour évaluer et quantifier les travaux à compléter et ceux à corriger, d'où l'écart entre la demande de paiement et celle recommandée par le gestionnaire de projet.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal autorise le onzième paiement d'un montant maximum de trois cent cinquante et un mille quatre cent trente dollars et trente-trois cents (351 430.33\$) avant les taxes applicables et que le changement déjà indiqué portant sur l'enlèvement de la terre végétale n'a aucune incidence sur l'échéancier du projet du Complexe Sportif tel que soumis.

Adoption unanime

2017-05-131 **19- ADOPTION D'UN DIXIÈME PAIEMENT TOUCHANT LA FACTURATION D'AXOR GESTIONNAIRE DU PROJET DU COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un appel d'offres pour l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif et que l'adjudicataire Axor inc. est en fonction;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de chantier ont été tenues et se tiennent sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des documents contractuels et des différents intervenants sont vérifiés;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance du chantier est constante;

CONSIDÉRANT QU'une première inspection a été effectuée pour mesurer les travaux effectués et les déficiences observées, en vue de l'émission d'un certificat provisoire de fin des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un dixième paiement en date du 30 avril 2017 est demandé et respecte en tout point l'appel d'offres et l'offre de services soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le dixième paiement du gestionnaire, assurant la gestion du projet et la surveillance du mois d'avril 2017 du projet du complexe sportif au montant de dix mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (10 774.20\$) incluant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-05 -132 20- RÉSOLUTION VISANT L'ADOPTION DE SERVITUDES SUR LA 1ERE AVENUE OUEST

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de développer le réseau sanitaire sur la 1^{ère} Avenue Ouest en vue de favoriser l'implantation de nouvelles habitations;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes sont nécessaires pour la réalisation du tronçon requis pour desservir le lot 5 234 989 en passant sur les lots 5 235 022 et 5 234 986 et les affectant;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil mandate Monsieur Paul-Arthur Blais, maire et Monsieur Paul Langlois, directeur général, au nom de la Ville de Paspébiac, pour négocier et signer les documents relatifs à ces servitudes.

Adoption unanime

2017-05-133 21- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu que les comptes à payer pour le mois d'avril 2017 au montant de quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent trente-trois dollars et quatre-vingt cents (488 433.80\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2017-05-134

22 – SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 30 avril 2017 soit adopté.

Adoption unanime

2017-05

23 – RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Rémi Whittom a fait part de l'avancement des travaux au Complexe sportif de Paspébiac, en indiquant que les échéanciers sont respectés.

Monsieur Christian Grenier a rapporté les sorties du service de sécurité incendie, que les demandes de subvention en vue de l'acquisition d'un camion d'incendie ont été adressées aux instances gouvernementales. Au sujet de l'OMH, une réunion du comité de transition sera tenue, qu'une première analyse a été déposée en vue d'établir un plan de commandites en lien avec le Complexe sportif et finalement qu'il a assisté à une rencontre fort pertinente portant sur la résilience côtière offerte par les autorités de l'UQAR.

Monsieur Alain Delarosbil a indiqué qu'il a participé aux travaux du comité portant sur l'avenir du vieil aréna et qu'un premier bilan de santé de l'édifice sera demandé. Sur le dossier des nouveaux arrivants, une liste de logements disponibles a été élaboré et qu'une rencontre avec la responsable du comité d'accueil des nouveaux arrivants à la MRC a été tenue.

Madame Gina Samson a invité l'auditoire à participer à l'ouverture du Site Historique le 4 juin prochain. Elle a formulé ses félicitations à la Maison des Jeunes pour le prix Excellan que la Maison recevra le 27 mai et réitéré une invitation pour un souper au spaghetti à la faveur de ladite Maison le 8 juin. Elle a indiqué que la Bibliothèque fera l'objet de travaux en raison d'inondations au sous-sol de l'édifice historique.

2017-05-

24- AFFAIRES NOUVELLES

2017-05

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-135

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20h42.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, directeur général et greffier